

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 16 JUILLET 2020**

Délibération
n° 2020.07.164

**Multi-accueil Les
Poussins :**
renouvellement de la
convention de
Prestation de Service
Unique avec la CAF
2020-2024

LE SEIZE JUILLET DEUX MILLE VINGT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis Espace Carat - 54 Avenue Jean Mermoz 16340, L'Isle-d'Espagnac suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **10 juillet 2020**

Secrétaire de séance : Michel ANDRIEUX

Membres présents :

Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Michel BUISSON, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Françoise COUTANT, Frédéric CROS, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Chantal DOYEN-MORANGE, Valérie DUBOIS, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, Corinne DUROUEIX, François ELIE, Karine FLEURANT-GASLONDE, Sophie FORT, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Hervé GUICHET, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Gérard LEFEVRE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Corinne MEYER, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Martine RIGONDEAUD, Mireille RIOU, Gérard ROY, Valérie SCHERMANN, Zahra SEMANE, Anne-Marie TERRADE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA, Laurent BENETEAU

Ont donné pouvoir :

Jean-Claude COURARI à Roland VEAUX, Jean-Luc FOUCHIER à Hervé GUICHET, Martine PINVILLE à Raphaël MANZANAS, Fabrice VERGNIER à Françoise COUTANT

Suppléant(s) :

Catherine BREARD par Laurent BENETEAU

Excusé(s) :

Jean-Claude COURARI, Jean-Luc FOUCHIER, Martine PINVILLE, Fabrice VERGNIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 JUILLET 2020

**DELIBERATION
N° 2020.07.164**

ENFANCE - JEUNESSE

Rapporteur : Madame WILLAUMEZ-
GUILLEMETEAU

MULTI-ACCUEIL LES POUSSINS : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE UNIQUE AVEC LA CAF 2020-2024

Tous les 4 ans, le multi-accueil Les Poussins conventionne avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Charente afin que la CAF abonde financièrement les participations des familles dépendant du régime général qui fréquentent la structure.

A la crèche, 97% des familles accueillies relèvent du régime général.

La nouvelle convention couvrira la période 2020-2024. Elle doit définir et encadrer les modalités d'intervention et de versement par la CAF de la Prestation de Service Unique (PSU) pour le multi-accueil Les Poussins, à laquelle s'ajoute pour la première fois, des bonus dits de « mixité sociale », de « inclusion handicap » et de « territoires prioritaires Quartiers Politique de la Ville (QPV) et Zones de Revitalisation Rurales ».

La convention fixe :

- Les critères d'éligibilité de la structure à la PSU et aux différents bonus,
- Les modalités de calcul de ces mêmes prestations,
- Les engagements des deux parties signataires,
- Les process d'évaluation et de contrôle.

La convention précise que la PSU est une aide au fonctionnement des Etablissements d'Accueil des Jeunes Enfants (EAJE), complétant ainsi les participations familiales. Elle dépend de l'activité de la structure (heures réalisées, heures facturées, taux de facturation...).

Elle s'élève en moyenne à 560 000€ / an pour le multi-accueil Les Poussins, soit environ 70% de la recette annuelle du service.

Concernant les bonus « mixité sociale », « inclusion handicap » et « territoires prioritaires Quartiers Politique de la Ville (QPV) et Zones de Revitalisation Rurales », proposés dans la convention PSU, le Multi-Accueil des Poussins n'entre pas pour l'instant dans leurs critères d'éligibilité (notamment nombre d'enfants accueillis).

Enfin, dans le cadre de la convention PSU, le multi-accueil s'engage, après avoir obtenu l'accord écrit des familles, à compléter l'enquête Filoué en ligne, qui transmet à la CAF certaines caractéristiques du public accueilli à des fins statistiques.

La crèche devra aussi respecter les principes de la charte de la laïcité annexée à la convention.

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention d'objectifs et de financement 2020-2024 de la CAF pour la Prestation de Service Unique et les bonus « mixité sociale », « inclusion handicap » et « territoires prioritaires Quartiers Politique de la Ville (QPV) et Zones de Revitalisation Rurales »

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer ladite convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
Mme Nathalie DULAIS ne prend pas part au vote.
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

| Certifié exécutoire : | |
|--|--|
| <u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 juillet 2020 | <u>Affiché le :</u> 24 juillet 2020 |